

**Dossier d'accréditation**  
**Renouvellement – Vague E**  
**Conseil d'Ecole**  
**du 26 juin 2015**



## Sommaire

1	Renseignements administratifs.....	4
1.1	Directeur, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique :	4
1.2	L'organisation administrative.....	4
1.3	Perspectives de gouvernance.....	5
2	La structure de l'ÉSPÉ.....	6
2.1	Statut.....	6
2.2	Organisation générale de l'ÉSPÉ.....	6
2.2.1	Missions et structure.....	6
2.3	Les différents conseils et de leurs missions.....	6
2.3.1	Le conseil d'école.....	6
2.3.2	Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.....	7
2.3.3	Le conseil de la mise en stage et des EAP (Emplois Avenir Professeurs).....	8
2.3.4	Les conseils de perfectionnement.....	8
2.3.5	Le comité de pilotage stratégique.....	8
2.3.6	Les équipes pédagogiques.....	8
2.3.7	Effectifs et flux étudiants.....	10
3	La formation initiale.....	11
3.1	Les principes.....	11
3.2	L'architecture de la formation.....	13
3.2.1	Les mentions MEEF 1, 2 et 3.....	13
3.2.2	La mention MEEF 4 Pratiques et ingénierie de formation.....	15
3.2.3	Le tronc commun.....	16
3.3	Organisation pédagogique de l'alternance.....	20
3.4	Adaptation des cursus et réorientations.....	21
3.4.1	Les étudiants ayant validé un M1 MEEF, mais n'ayant pas été reçus au concours de recrutement.....	22
3.4.2	Les étudiants ayant validé un M1 autre que MEEF et n'ayant pas été reçus au concours.....	22
3.4.3	Les étudiants ayant validé un M2 autre que MEEF et n'ayant pas été reçus au concours.....	22
3.4.4	Les étudiants qui ne sont pas soumis à des conditions de diplôme.....	22
3.4.5	Les admis au concours de recrutement n'ayant pas validé le M1.....	23
3.4.6	Les admis au concours n'ayant pas validé le M2.....	23
3.5	Parcours adaptés.....	23
4	La formation continue.....	25
5	Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues.....	28

5.1	Le cycle Licence .....	28
5.2	Le cycle Master .....	28
6	Dispositifs permettant l'acquisition des compétences dans l'usage des outils numériques.....	30
7	L'évaluation .....	32
7.1	Les modalités d'évaluation des étudiants .....	32
7.2	Les dispositifs d'évaluation des enseignements.....	32
8	Les liens avec la recherche.....	35
9	ANNEXES.....	37

## **1 Renseignements administratifs :**

### **1.1 Directeur, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique :**

Nom de l'administratrice provisoire : Catherine Semeria

Coordonnées téléphoniques : 06.01.78.18.73

Courriel : [catherine.semeria@u-cergy.fr](mailto:catherine.semeria@u-cergy.fr)

Nom du président du Conseil d'école : Christian Forestier

Coordonnées téléphoniques : 06.20.28.40.70

Courriel : [christianforestier@yahoo.fr](mailto:christianforestier@yahoo.fr)

Nom du président du COSP : Sonja Denot-Ledunois

Coordonnées téléphoniques : 06.63.86.38.24

Courriel : [sonja.denot-ledunois@ac-versailles.fr](mailto:sonja.denot-ledunois@ac-versailles.fr)

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement de l'ÉSPÉ : Université de Cergy-Pontoise

### **Equipe de l'administration provisoire**

Composition et responsabilités :

Bernard BORTOLUSSI, MCF, adjoint à l'administratrice provisoire, en charge de la formation (Masters 1, 2, 3,4, stages et professionnalisation, inter ÉSPÉ) [bernard.bortolussi@u-cergy.fr](mailto:bernard.bortolussi@u-cergy.fr)

Denis BUTLEN, PR, adjoint à l'administratrice provisoire, en charge des affaires générales, de la recherche, de la formation de formateurs, action culturelle, des relations internationales [denis.butlen@u-cergy.fr](mailto:denis.butlen@u-cergy.fr)

Bruno PASCAL directeur des services, adjoint à l'administratrice provisoire, en charge des affaires juridiques et des finances [bruno.pascal1@u-cergy.fr](mailto:bruno.pascal1@u-cergy.fr)

### **1.2 L'organisation administrative**

En référence au règlement intérieur du 6 juin 2014 (**Annexe 1**), l'organisation s'appuie également sur :

- les quatre responsables de mention ;
- les chargés de mission ;
- les responsables académiques de parcours ;
- les responsables de parcours ;
- les responsables de pôles.

Chaque président et le directeur de l'INS HEA désignent leur responsable de pôle, interlocuteur privilégié du directeur, des adjoints et des services administratifs de l'ÉSPÉ.

Le responsable de pôle aura en charge le recueil et la remontée des informations, afin qu'elles circulent au mieux, qu'il s'agisse notamment des moyens RH, de la communication, de problèmes d'organisation, ou du budget. Ces éléments s'inscrivent dans un cadre formalisé par une convention d'objectifs et de moyens en cours de validation entre les différents partenaires de l'ÉSPÉ et se concrétisent dans le budget de projet de l'ÉSPÉ. (**Annexe 2**)

### 1.3 Perspectives de gouvernance :

Les structures de gouvernance de l'ÉSPÉ sont en place depuis janvier 2014, notamment ses trois instances principales que sont le conseil d'école, le COSP et le comité de pilotage stratégique. Avec l'appui de leurs présidents respectifs, ces instances assurent la gouvernance politique et institutionnelle de l'ÉSPÉ.

Suite à la démission de la directrice en avril 2015, la gouvernance opérationnelle est assurée par une administration provisoire, comme en septembre 2014. Les présidents des cinq universités se sont donnés une période de 6 mois, au terme de laquelle, l'objectif est la mise en place des conditions d'un pilotage pérenne de l'ÉSPÉ en cohérence avec l'ambition d'une ÉSPÉ leader sur le plan national et qui soit pilote sur le plan de l'expérimentation et de la recherche.

Cette feuille de route doit permettre de consolider les bases d'une ÉSPÉ qui pilote une offre de formation de dimension académique et inter-académique, au-delà des logiques d'établissements mais dans le respect de l'autonomie statutaire de ceux-ci. Cela signifie notamment un pilotage pédagogique de portée académique avec une coordination des moyens apportés par l'ensemble des partenaires.

Il s'agit d'identifier les points de blocage éventuels, qu'ils soient d'ordre budgétaire, organisationnel ou pédagogique, et de les dépasser en trouvant les lignes d'accord politique adéquates. Ce travail effectué doit également permettre « l'intégration de l'institut d'éducation au sein de l'ÉSPÉ d'ici fin 2015, dans le respect des personnels impliqués, de leur expérience et de leur expertise, mais aussi des équilibres globaux nécessaires entre partenaires de l'ÉSPÉ. » ([Annexe 3](#))

Le budget de projet 2016 de l'ÉSPÉ se proposera d'inclure l'ensemble de ces modifications.

La publication d'un poste de directeur de l'ÉSPÉ est prévue à l'issue de la réalisation de cette étape, soit au plus tard fin 2015.

## **2 La structure de l'ÉSPÉ**

### **2.1 Statut**

École interne de l'université de Cergy-Pontoise, l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) créée dans l'académie de Versailles est une composante de l'université de Cergy-Pontoise, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

### **2.2 Organisation générale de l'ÉSPÉ**

#### **2.2.1 Missions et structure**

L'ÉSPÉ de l'académie de Versailles a pour mission d'assurer une formation universitaire scientifique et professionnelle dans le champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, en formation initiale et tout au long de la carrière.

La mission concerne particulièrement les étudiants se destinant aux concours de l'enseignement ou reçus à ceux-ci et stagiaires dans l'académie de Versailles, mais aussi et plus largement aux étudiants voulant suivre des formations du champ de l'éducation et de la formation.

Elle se caractérise par une offre de formation de masters mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), élaborée et mise en œuvre conjointement par les cinq universités partenaires en collaboration avec le rectorat et l'INS HEA.

Cette offre de formation fait l'objet d'un vote par le conseil d'administration de chacun des établissements.

L'école participe à la formation tout au long de la carrière des enseignants et des personnels d'éducation ainsi qu'à la formation à la recherche. Elle mobilise les connaissances les plus actuelles de la recherche au service de la formation.

L'ÉSPÉ contribue à la production et à la diffusion de connaissances scientifiques relatives à l'éducation, l'enseignement et la formation :

- en son sein, sont organisées les relations nécessaires entre les universités, les établissements d'enseignement scolaire et l'académie (rectorat, directions académiques et services). Elle participe à la mise en œuvre de la politique académique de formation des enseignants et des personnels d'éducation.
- l'ÉSPÉ, acteur majeur du réseau académique de formateurs et de formations des personnels enseignants et d'éducation de l'académie de Versailles offre un espace de coopération scientifique et professionnelle entre les enseignants et enseignants chercheurs des cinq universités, les corps d'inspection du premier et du second degrés et les services académiques.
- elle s'inscrit dans l'organisation interacadémique de l'Île-de-France dans laquelle elle veille à valoriser son potentiel et à optimiser au mieux ses ressources. La division de la formation professionnelle du rectorat de Versailles renforce sa mission d'animateur du réseau à l'échelle francilienne, en appui de l'ÉSPÉ et des cinq universités et l'IN SHEA.

### **2.3 Les différents conseils et de leurs missions**

#### **2.3.1 Le conseil d'école**

Il est composé de 30 membres. [\(annexe 4\)](#)

Le conseil d'école définit :

- les relations entre l'ÉSPÉ et les établissements partenaires notamment en ce qui concerne les étudiants inscrits dans les formations MEEF des établissements partenaires (modalités de transfert des informations relatives aux étudiants, gestion des stages, mise en relation entre les référents universitaires et les tuteurs académiques, coordination des calendriers, .....)
- les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances des masters MEEF ainsi que l'organisation des enseignements relevant des masters MEEF dans l'ensemble des universités partenaires. Il examine tous les ans les bilans des formations établis par les conseils de mention.

Le conseil d'école approuve le document d'orientation politique et budgétaire de l'ÉSPÉ, il vote le budget de projet initial et les budgets modifiés de l'école. Il approuve son exécution. Le Conseil d'école approuve les contrats et conventions signés par le directeur.

Le conseil d'école soumet au vote des conseils d'administration des différents partenaires la part du budget de projet correspondant à chacun d'eux. Toute modification décidée par le conseil d'administration d'un partenaire entraîne modification du budget de projet et doit donner lieu à une modification budgétaire soumise au conseil d'école.

Le conseil d'école est consulté sur la nomination des enseignants, tuteurs académiques et référents universitaires proposés par les différents partenaires.

Le conseil d'école soumet au vote du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise les emplois affectés à l'ÉSPÉ.

### **2.3.2 Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique**

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) est composé de 17 membres [\(annexe 5\)](#).

Il est un organe stratégique chargé de proposer au conseil d'école les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

Il se réunit selon un calendrier annuel, articulé avec les autres instances, pour examiner les actions de formation et de recherche susceptibles de faire évoluer l'offre de l'ÉSPÉ dans sa dimension de coopération entre établissements, à l'échelle nationale, voire internationale. Il a vocation à conduire toute réflexion liée aux missions de l'ÉSPÉ, utiles au développement du projet de site.

Il s'assure de la cohérence des différents dispositifs, du développement de la recherche liée au champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et de son articulation avec la formation des personnels. Il s'assure de la pertinence des orientations de la politique de formation et de recherche de l'ÉSPÉ au regard des politiques et des enjeux de chacun des partenaires et émet des avis sur tout sujet entrant dans son champ de compétences. Il établit chaque année des propositions d'amélioration des parcours de professionnalisation au sein de l'ÉSPÉ et des propositions de modules de formation continue répondant aux constats effectués par les conseils de mention et les corps d'inspection, en particulier sur les compétences clefs du référentiel métier.

Pour appuyer et construire ses avis sur l'offre de formation, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est assisté d'un conseil de perfectionnement par mention. Lorsque la mention est porteuse de plusieurs parcours types, des sous-commissions sont mises en place pour établir un bilan et une analyse de la formation et proposer les évolutions pertinentes au conseil de mention.

Le COSP contribue à rendre visible pour les établissements partenaires, la cohérence du projet et l'efficacité de la mise en œuvre des actions de l'ÉSPÉ. Il s'assure de la cohérence des grandes orientations du projet de

l'ÉSPÉ avec les politiques de chacun des partenaires et du bon déroulement de l'activité partenariale de l'ÉSPÉ. Il contribue à dégager les enjeux stratégiques pour l'ÉSPÉ.

Ses avis et ses propositions sont transmis au conseil d'école.

### **2.3.3 Le conseil de la mise en stage et des EAP (Emplois Avenir Professeurs)**

Le conseil de mise en stages et de suivi des EAP (CSEAP) prévu à l'article 8 du règlement intérieur de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles a pour mission de définir et de suivre la procédure et les conditions de mise en stage des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires, ainsi que les dispositifs de suivi des EAP, en lien avec les responsables de mention. Il est co-piloté par le directeur de l'ÉSPÉ ou son représentant et par le représentant du recteur. ([Annexe 6](#))

### **2.3.4 Les conseils de perfectionnement**

L'ÉSPÉ de Versailles a choisi de créer dans chacune des mentions un conseil de perfectionnement dont les missions consistent à coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Dans chacune des mentions est créé au moins un conseil de perfectionnement dont les travaux abondent et informent le conseil d'orientation scientifique et pédagogique et le conseil d'école.

Le nombre et la composition de chacun des conseils de perfectionnement ([Annexe 7](#)) sont proposés en COSP et arrêtés en conseil d'école.

Le président de chaque conseil de perfectionnement élabore un bilan annuel de la formation ([Annexe 8](#)), qui sera présenté au COSP et au conseil d'école.

### **2.3.5 Le comité de pilotage stratégique**

Sous la présidence du recteur de l'académie de Versailles, le comité de pilotage stratégique réunit les présidents d'université, le président du conseil d'école, le président du conseil d'orientation scientifique et pédagogique et le directeur de l'ÉSPÉ. Il s'assure du bon déroulement de l'activité partenariale entre les universités, l'INS HEA, l'académie et l'ÉSPÉ. Il peut se saisir de tout sujet intéressant la politique de formation aux métiers de l'éducation nationale dans l'académie y compris dans ses aspects financiers. C'est l'organe qui s'assure de la cohérence du projet de l'ÉSPÉ avec les enjeux stratégiques et les politiques de formation de chacun des partenaires.

Il se réunit de manière régulière et en tant que de besoin.

### **2.3.6 Les équipes pédagogiques**

Les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles : chercheurs et enseignants-chercheurs des partenaires de l'ÉSPÉ, personnels de l'Education nationale (cf projet de budget et contribution des partenaires).

Pour l'Enseignement supérieur et la recherche les enseignants-chercheurs sont sollicités : professeurs des universités et maîtres de conférences des établissements partenaires.

Pour l'Enseignement scolaire, l'engagement du rectorat de Versailles à assurer, par ses apports en personnels (PRAG, PRC, PLP, CPE, PREC..) la professionnalisation des étudiants MEEF se met en place sous plusieurs formes :

- les temps partagés, correspondent à des personnels pour lesquels le rectorat accepte une activité à temps partiel dans les établissements scolaires et qui sont rémunérés par les universités partenaires



de l'ÉSPÉ. Cette activité à temps partiel est soumise conformément aux règles statutaires à l'approbation hiérarchique. Elle suppose un examen préalable de l'impact de cette décision sur les formations ouvertes dans les établissements concernés ;

- les décharges de service, correspondent à des personnels pour lesquels le rectorat accepte une activité à temps partiel dans les établissements scolaires et qui restent rémunérés par le rectorat pour la part de service accomplie dans les formations MEEF 1, 2 et 3. Là encore, cela suppose un examen préalable de l'impact de cette décision sur les formations ouvertes dans les établissements concernés ;
- les formateurs académiques (FA) ;
- les personnels de direction ;
- les membres des corps d'inspection et de direction.

S'y ajoutent les autorisations de cumuls pour des personnels qui assurent, ponctuellement, des interventions dans les formations de l'ÉSPÉ et qui sont généralement rémunérés par les universités partenaires de l'ÉSPÉ. Par ailleurs, il peut être fait appel aux personnels enseignants en charge de mission particulière auprès de services académiques (prévention sécurité, vie scolaire, handicap).

La traduction institutionnelle du partenariat entre les différents acteurs se manifeste par la mise à disposition de l'ÉSPÉ de personnels enseignants qui ont pour vocation non seulement l'enseignement, mais aussi l'organisation des dispositifs d'enseignement et d'accompagnement des stages. Le projet de l'ÉSPÉ (formation et recherche) se trouve être formalisé dans la convention d'objectifs et de moyens en cours de rédaction et inscrit en termes de contribution de chaque partenaire, dans le budget de projet de l'ÉSPÉ.

Pour la rentrée 2015-2016, en termes de volumétrie, le rectorat de l'académie de Versailles prévoit de maintenir les décharges de services équivalentes à 10 ETP et les 2 ETP administratifs accordés en 2014-2015 et d'y ajouter après un arbitrage des demandes de l'ÉSPÉ par le Recteur, 25 ETP supplémentaires.

La répartition disciplinaire de ces 25 ETP fait l'objet d'une attention particulière au regard de la disponibilité de la ressource dans chaque discipline. Par ailleurs, il est prévu une augmentation de la contribution des FA aux enseignements MEEF.

Le rectorat met donc au service des formations MEEF 1, MEEF 2, MEEF 3 l'équivalent de 89 ETP qui se répartissent comme suit : 35 ETP en décharge de service, environ 282 PEMF soit 34 ETP et 54 PFA soit 20 ETP.

Les champs d'intervention des différents acteurs ne sont pas cloisonnés. On peut distinguer plusieurs types de collaborations :

- une complémentarité dans l'accompagnement des étudiants. Chaque étudiant stagiaire ou professeur stagiaire bénéficie des conseils et de l'accompagnement de tuteurs. Un tuteur de l'ÉSPÉ et un tuteur en établissement qui ont pour mission de favoriser la réflexion sur les enjeux du métier, les pratiques professionnelles en lien avec les compétences à acquérir ;
- une association dans la formation universitaire :
  - les personnels relevant du MEN apportent leur concours aux équipes pédagogiques de l'ÉSPÉ, contribuant en particulier au bloc de formation portant sur les « Contexte d'exercice du métier », dans lequel s'entrelacent les compétences émanant du « terrain » et de la recherche universitaire ;
  - ils peuvent intervenir également dans les enseignements relevant du bloc « Didactique » dès le M1 et dans les UE d'accompagnement des stages.

Ces équipes pédagogiques peuvent être complétées par les associations partenaires de l'école voire les collectivités territoriales. Elles se réuniront autant que de besoin lors des conseils de mention ou de perfectionnement et du conseil numérique.

### **2.3.7 Effectifs et flux étudiants**

**Tableaux des effectifs et carte des formations ([Annexe 9](#))**

### 3 La formation initiale

#### 3.1 Les principes

Les objectifs suivants ont guidé l'offre de formation :

***Construire un continuum formation initiale – formation continue.***

L'offre de formation est conçue dans une logique de continuum de la formation initiale à la formation continue tout au long de la carrière.

La formation initiale est construite en assurant une préprofessionnalisation dès le cycle Licence jusqu'à l'acquisition d'un master professionnalisant. Le projet de l'ÉSPÉ porté par tous les partenaires s'attache à rendre lisible cette entrée progressive dans le métier.

Durant le cycle Licence, des modules de préprofessionnalisation ou sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et des modules de suivi des emplois d'avenir professeurs (EAP) sont mis en œuvre dans les cinq universités.

La formation de niveau master permet l'autonomie et la responsabilisation progressive du futur enseignant ou intervenant, dans toutes les dimensions de l'acte d'enseignement, de formation et d'éducation. Elle offre également des passerelles vers d'autres cursus, notamment à l'issue de la première année, en ne se limitant pas aux seules formations du champ éducatif.

Le programme de formation continue est construit sur une étroite collaboration entre les partenaires de l'ÉSPÉ (universités, INS HEA), la DAFPA de l'académie de Versailles, les instances académiques et les associations partenaires de l'École. Il permet de développer de façon significative une plus-value universitaire dans la formation continue.

Quatre axes prioritaires doivent mobiliser l'ensemble des acteurs et constituent des objectifs majeurs de la formation continue, il s'agit d'accompagner :

- les évolutions prioritaires de l'École (Éducation prioritaire, continuité inter degrés, École numérique, innovation et modernisation...);
- le développement des compétences ;
- les personnels, l'adaptation à l'emploi ;
- les évolutions de carrière et les parcours professionnels (notamment en lien avec la mention MEEF 4).

Chaque axe recouvre plusieurs objectifs de formation et favorise le travail en équipe interdisciplinaires, inter-catégorielles, avec des approches collectives autour de problématiques communes.

***Organiser un maillage des formations sur le territoire académique pour assurer un service public attractif et efficace.***

Les étudiants de Licence et de Master, en particulier ceux d'origine modeste, ont besoin de formations de proximité. De plus, le réseau de transports francilien, complexe dans les connexions inter-banlieues, favorise plutôt les déplacements des étudiants vers l'académie de Paris et rend d'autant plus sensible le besoin de formation de proximité dans l'académie de Versailles.

Les différentes implantations des 5 universités et l'INS HEA permettent de répondre à la plus grande partie de ces besoins et constituent un atout que l'ÉSPÉ valorisera pour attirer vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation de nouveaux publics étudiants.

Ainsi, est maintenue voire privilégiée l'implantation sur les différents sites universitaires des formations MEEF, dès lors que les effectifs étudiants sont suffisamment importants pour ouvrir au moins un groupe (n = 15 étudiants) par site, sans risquer de fragiliser les autres partenaires engagés sur la même formation.

### ***Répondre à des besoins locaux, régionaux, nationaux selon la rareté des formations et des débouchés***

On peut distinguer les formations en fonction de leur bassin de recrutement et des débouchés régionaux ou nationaux, voire internationaux.

Des formations dont les effectifs sont importants ou qui répondent à des besoins quantitativement importants au niveau de l'académie (professeurs des écoles, professeurs de mathématiques...) sont implantées dans plusieurs universités partenaires pour gérer de manière équilibrée les flux et assurer un maillage satisfaisant de l'académie.

Les formations aux effectifs moindres qui correspondent à une offre de service public au niveau national ou régional, (professeurs de philosophie, de lettres etc.) ont vocation à être soutenues. En ce qui concerne l'enseignement professionnel et les langues rares, la carte des formations est régulée au niveau de l'Île-de-France. Un programme de réunions de travail inter-académies et inter-ÉSPÉ a été mis en place afin de définir la politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires.

Les coopérations appuyées sur des formations pour partie mutualisées à distance avec d'autres académies pour des spécialités rares, sont poursuivies au même titre que des formations à fort rayonnement à l'international.

### ***Répondre aux besoins de formations de publics diversifiés.***

L'ÉSPÉ doit répondre à un enjeu majeur : offrir des formations à des publics diversifiés dont le périmètre ne s'arrête plus aux limites de l'académie. Il s'agit donc :

- de prendre en compte la diversité socioculturelle d'une académie contrastée en maintenant des formations de proximité en présentiel, mais aussi en différenciant le parcours des étudiants selon leurs besoins pédagogiques ou leur évolution professionnelle ;
- de préparer les futurs enseignants à des modalités de formations continuées tout au long de la vie en utilisant les technologies et/ou à distance en leur permettant de suivre a minima une unité d'enseignement intégralement à distance durant leur parcours à l'ÉSPÉ.
- de toucher des publics salariés et/ou des publics éloignés en développant les enseignements et les formations à distance, ainsi que les formations mixtes : présentiel/EAD ;
- d'être moteur dans l'accueil des élèves à besoins particuliers de former en partenariat avec l'INS HEA tous les enseignants à cette problématique et de développer des recherches dans le domaine ;
- de prendre en compte les enseignants stagiaires soumis à un complément de formation. Des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre pour les accompagner dans leur prise de fonction ;
- de proposer un dispositif d'accompagnement des étudiants ; des modalités et des possibilités de réorientation sont définies soit vers d'autres formations universitaires, soit vers d'autres mentions ou parcours parmi l'offre de l'ÉSPÉ.

L'un des moyens pour répondre à ces besoins est la pluralité des modalités d'enseignement. Certaines mentions ou parcours proposent 2 voire 3 modalités différentes :

- l'enseignement entièrement en présentiel ;
- l'enseignement à Distance (via des plateformes dédiées) ;
- l'enseignement hybride, en présentiel et à distance.

La complémentarité entre les différents dispositifs permet d'une part, pour les partenaires, de mutualiser des moyens et des compétences, d'autre part, pour les publics, de disposer d'une panoplie de ressources complémentaires répondant à la grande diversité des situations.

Le développement de ces complémentarités est l'un des objectifs principaux du comité académique du « numérique ».

### ***L'organisation territoriale de l'offre et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF***

#### *Au niveau national*

Les formations s'inscrivent dans le cadre national pour les formations aux métiers de l'enseignant, de l'éducation et de la formation (MEEF), lequel fixe les conditions qui permettent de construire les compétences. A cette logique nationale associant les attendus du MENESR, s'ajoutent les coopérations locales, nouées par l'ÉSPÉ au sein de l'académie. L'ÉSPÉ s'organise pour travailler en lien étroit avec les composantes des 5 universités et l'INS HEA, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement – écoles, collèges et lycées – accueillant les stagiaires.

#### *Au niveau académique/inter-académique*

L'ÉSPÉ assure la dynamique de son offre de formation et de recherche établie dans le cadre de son projet d'école et préserve son caractère partenarial en s'appuyant sur des outils identifiés. Elle est ainsi capable de s'adapter et de développer son propre dispositif de suivi (des formations, stagiaires, contractuels...) accessible aux partenaires et utilisable pour une coordination à l'échelle de la région Île-de-France.

## **3.2 L'architecture de la formation**

### **3.2.1 Les mentions MEEF 1, 2 et 3**

Les 3 premières mentions, mention 1 «Premier degré», mention 2 «Second degré», mention 3 «Encadrement éducatif», répondent à deux objectifs :

#### ***Construire l'homogénéisation d'une même formation sur l'académie tout en gardant l'adaptation à des spécificités locales***

Pour chaque parcours-type de formation qui correspond à un métier ou à une discipline enseignée, une seule maquette de formation est conçue sur l'académie mais en gardant la possibilité, si nécessaire pour des publics très hétérogènes et des spécificités locales pertinentes, de proposer quelques enseignements à choix optionnel.

Si les parcours MEEF ont été construits en veillant à équilibrer les 5 dimensions (disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier, mise en situation professionnelle) selon les préconisations du Comité de suivi master du 28 février 2013, ils ont aussi été conçus dans une logique intégrée, et non pas séquentielle ou juxtaposée, de la formation scientifique, didactique et professionnelle. C'est la raison pour laquelle une unité d'enseignement (UE) ou un élément constitutif (EC) d'une UE peut relever de plusieurs blocs.

#### ***Construire l'homogénéisation des formations grâce à des principes convergents***

Afin de construire les compétences professionnelles des enseignants, chaque mention et parcours vise la maîtrise d'une ou plusieurs disciplines, la capacité à transmettre les savoirs, la capacité à compléter et actualiser les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Le développement d'une culture commune aux enseignants et aux personnels d'encadrement se manifeste de deux manières :

- par des convergences fortes, entre mentions et à l'intérieur des mentions entre parcours, concernant : la structuration de la formation, son volume, sa mise en œuvre et l'accompagnement des étudiants et des stagiaires, le tout suivant les préconisations de la note complémentaire du 9 mai 2013 et la lettre de cadrage du 2 février 2015.

- par un **tronc commun** de connaissances, de compétences et de pratiques professionnelles, tronc commun aux mentions MEEF 1, 2 et 3, qui est aussi un point de convergence majeur entre tous les acteurs, universitaires et scolaires. Les champs concernés par ce tronc commun sont :

- celui des UE « Connaissance du métier », correspondant au bloc « Contexte d'exercices du métier », intégrées tout au long de la formation suivant une progression commune, tout en étant adaptées aux spécificités de chaque parcours ou mention ;
- celui de la professionnalisation par les stages sous la forme d'UE « Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage », qui ont donné lieu à un cadrage commun permettant une mise en place coordonnée entre les partenaires aux niveaux académique et inter-académique ; des procédures communes d'accompagnement des stagiaires par les différents tuteurs ont donné lieu à la réalisation d'outils partagés (cahiers des charges, livrets) ;
- celui de l' UE « Usage du numérique en milieu scolaire (référentiel A du C2i2e) » ;
- celui des UE de Langues vivantes.

Ces mentions sont articulées de la manière suivante dans une architecture unique de formation :

tronc commun			
Mention 1	Mention 2		Mention 3
Maquette PE	Maquette commune professeur 2 <sup>nd</sup> degré		Maquette Encadrement éducatif
1 seul parcours	11 parcours PLC	8 parcours PLP	1 parcours CPE
UCP, UEVE, UPOND, UPSud, UVSQ	UCP, UEVE, UPOND, UPSud, UVSQ	UCP,	UCP

Pour chaque mention une maquette est proposée reposant sur un cadrage commun en termes d'architecture et de volumes de formation.

Pour la mention MEEF 2, les parcours PLP ont fait l'objet d'une convergence maximale : la structuration est totalement identique et, outre le tronc commun, une grande partie des enseignements est mutualisée.

### **3.2.2 La mention MEEF 4 Pratiques et ingénierie de formation**

La mention MEEF 4 couvre cinq grands champs, correspondant à des secteurs professionnels spécifiques. - formation de formateurs et la formation en didactiques des disciplines :

- la formation de formateurs,
- l'encadrement des organisations scolaires, éducatives, médico-éducatives et sociales,
- les métiers de l'éducation et de la médiation artistique, scientifique et culturelle,
- les technologies numériques et la recherche en éducation,
- la formation d'enseignants et de formateurs pour des publics ayant des besoins particuliers.

La carte des formations de cette mention est destinée à évoluer lors des prochains contrats, en fonction de l'intégration de certains masters complémentaires.

Le public auquel s'adressent ces formations est principalement composé d'enseignants ou de professionnels de la formation en reconversion ou en formation tout au long de la vie. Pour autant, ces formations s'articulent également avec les autres mentions de l'offre de formation, puisqu'elles sont destinées à accueillir des étudiants en formation initiale, à l'occasion notamment de réorientation à partir des mentions MEEF 1, 2 et 3.

Le caractère évolutif des métiers concernés et la forte demande de qualification pour de nombreux domaines supposent

à la fois, une adaptabilité de l'offre et une dimension recherche visible.

Le caractère partenarial est essentiel pour ces formations. Il consolide les liens entre l'Education nationale et des partenaires institutionnels, dans les domaines de la culture, de la santé et de l'accompagnement social, et pour ce faire, interagissent aussi avec les collectivités territoriales.

Il en découle un positionnement qui n'est pas limité à l'académie, mais qui s'ouvrent à des co-habilitations de niveau régional, national, voire international.

Il convient d'attirer l'attention sur la particularité des publics, souvent salariés, ce qui nécessite une adaptation des cadres académiques habituels, notamment en ce qui concerne la durée des parcours pour l'obtention des diplômes. Ensuite, une autre particularité de ces parcours est de rendre visibles les liens entre la professionnalité et la recherche.

#### **3.2.2.1 Organisation des maquettes.**

Les enseignements visent trois objectifs principaux :

- l'approfondissement des connaissances propres au domaine ;
- le retour sur l'expérience professionnelle, par l'analyse de pratiques professionnelles ;
- l'articulation forte avec la recherche.

D'où une organisation sous la forme de trois blocs :

- Connaissances propres au domaine ;
- Pratiques et identités professionnelles ;
- Recherche, méthodologie, outils .

### 3.2.2.2 Organisation des enseignements.

Pour permettre des échanges et des mutualisations, sont prévues : des journées d'études communes entre parcours d'un même champ (ex : journée d'études sur TICE et didactique), des mutualisations d'enseignements entre parcours de la mention 4 (formation de formateurs, formation à la recherche en éducation, formation d'enseignants et de formateurs pour des publics ayant des besoins éducatifs particuliers), des mutualisations d'enseignements entre parcours de la mention 4 et de la mention 3 (entre le parcours CPE et le parcours CPA).

Pour permettre une individualisation des parcours des étudiants, en concertation et avec l'accord des responsables, un étudiant peut valider une UE dans un autre parcours. De plus, le département de Sciences de l'éducation de l'université de Paris Ouest Nanterre la Défense invite les étudiants de la mention 4 aux séminaires de certaines de ses formations de master.

### 3.2.3 Le tronc commun

Le tronc commun proprement dit représente un volume important de la formation et la partie la plus directement en rapport avec l'objectif de professionnalisation des étudiants. Il a donné lieu à l'élaboration d'une progressivité commune sur les 2 années de master dans les domaines suivants :

#### - contextes d'exercice du métier

Les éléments de formation relatifs aux contextes d'exercice du métier sont introduits dans les maquettes des masters MEEF mentions 1, 2 et 3, sous l'appellation générique et transversale « Connaissance du métier », dans trois UE ou EC : n° 1 en M1, n° 2 et n° 3 en M2. Ces enseignements visent le développement des compétences communes inscrites dans les référentiels métiers.

Le volume minimal de ces enseignements est de 68h, 20h en 1<sup>ère</sup> année et 48h (2 fois 24h) en 2<sup>ème</sup> année, auquel s'ajoute l'enseignement des compétences numériques du domaine A du référentiel du C2i2e (12h).

A ces enseignements transversaux sont associés, dans tous les parcours des 3 mentions, un ou des EC/UE d'au moins 20h, qui répondent à une logique de différenciation et de déclinaison plus spécifiques par mention et par discipline de parcours, intitulés « Connaissance du métier de *professeur des écoles/de professeur de ... /de conseiller principal d'éducation* ».

Les équipes enseignantes pour ces unités d'enseignement sont des équipes pluri-catégorielles. Notamment, différents acteurs de l'Education nationale (tuteurs de terrain professionnel, professeurs des écoles maîtres formateurs, professeurs formateurs académiques, inspecteurs, chefs d'établissement, ...) apportent leur concours et leur expérience professionnelle à la formation des étudiants. Des intervenants relevant d'autres ministères (Ministère de la ville, de la jeunesse et du sport, Ministère de la culture, ...) seront aussi sollicités.

La maquette des contenus « Connaissance du métier », commune à tous les parcours des 3 mentions, est structurée autour des 4 ensembles thématiques définis dans l'arrêté du 27 août 2013 et rappelés dans la note du 30 avril 2014 du MENESR à l'attention des directeurs d'ÉSPÉ :

- les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier ;
- les grands sujets sociétaux et les thèmes d'éducation transversaux ;
- les élèves et leur parcours de formation ;
- les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage.

Les contenus proposés sont appréhendés comme un tout qui doit être abordé au cours des 2 années de master, par tous les étudiants, quelle que soit la mention et quel que soit le parcours, selon une construction progressive, itérative et selon des modes alternatifs d'appropriation.



La progression générale peut faire l'objet de quelques déclinaisons particulières selon les pôles de formation, en fonction notamment des métiers et des disciplines concernés, afin de permettre une logique de mutualisation et de partage d'expériences entre les étudiants.

Sont privilégiées en M1 les thématiques suivantes :

- Laïcité ; lutte contre les discriminations ; égalité filles/garçons ;
- Histoire des politiques scolaires ; organisation d'un établissement scolaire/d'une école ;
- Connaissance de l'enfant, de l'adolescent, de la jeunesse et apprentissages ;
- Elèves à besoins éducatifs particuliers (intégration et inclusion).

L'entrée dans les thématiques abordées dans l'enseignement de « Connaissance du métier n° 1 » en M1, s'opère sous un angle plutôt théorique, pluri-scientifique, historique, philosophique et juridique mais est articulée avec des éléments concrets de connaissances et d'expériences issus du Stage en pratique accompagnée dans les écoles et établissements scolaires. Elle est complétée en TD par un travail d'analyse réflexive et d'échanges sur les propres représentations des étudiants, notamment sur les valeurs de la République. L'évaluation, sous forme de contrôle continu ou de contrôle en cours de formation, qui pourrait donc s'articuler avec d'autres UE/EC, veille à éviter l'émiettement et la juxtaposition de sous-thèmes.

Ces thématiques, enrichies par la réalité de l'expérience professionnelle, seront reprises, complétées et re-questionnées en M2, à travers des études de cas, des partages d'expériences, l'apport de nouvelles connaissances, éventuellement l'engagement dans une démarche de recherche et /ou dans une démarche de projet.

L'établissement scolaire ou l'école comme lieu de formation et d'échanges joue un rôle essentiel dans la démarche de réflexion, d'appropriation de l'étudiant devenu fonctionnaire-stagiaire en responsabilité professionnelle et dans sa manière d'appréhender les enjeux et les défis actuels de l'éducation scolaire.

En M2 ou en Parcours adaptés, les 2 EC/UE « Connaissance du métier » (CdM) n° 2 et CdM n° 3 s'adressent à des étudiants fonctionnaires-stagiaires qui réclament des contenus, des formes pédagogiques et des évaluations adaptés à leur nouveau statut et à leur nouvelle réalité professionnelle. Ainsi, seront privilégiés :

- des enseignements sous forme de TD : CdM n° 2= 4h CM + 20h TD ; CdM n° 3= 24hTD ;
- des formes pédagogiques diversifiées pour développer les analyses réflexives telles que les études de cas, les partages d'expériences, les expériences concrètes en situation, les ateliers de pratique, les démarches d'auto-formation ... ;
- un travail en équipes et la constitution de groupes qui mixent les publics de fonctionnaires-stagiaires ( si possible inter-mentions, inter-parcours) ;
- une conception intégrative de la formation, notamment, l'articulation des contenus et de l'évaluation de CdM avec les UE/EC Analyses des pratiques de stage, et/ou avec l'UE/EC mémoire, et/ou l'écrit professionnel (pour les Parcours adaptés).

De plus, afin de créer un événement fédérateur, qui implique les fonctionnaires-stagiaires, qui mobilise les équipes plurielles de formateurs, qui relie l'université et l'école/l'établissement scolaire, et sollicite un

ensemble de compétences et de connaissances à agréger, il est proposée une expérimentation pour l'année 2015-2016.

Il s'agit de concevoir l'enseignement de CdM n°2 et n° 3 en plaçant le fonctionnaire-stagiaire dans une démarche de projet collaboratif, à partir duquel s'articulent les enseignements de TD et des enseignements d'autres UE/EC (par exemple, analyses des pratiques de stage, CdM d'enseignant de ..., mémoire, etc.).

La période de 6 mois est retenue pour réaliser un « projet grandeur nature », par petits groupes mixés (entre parcours et/ou mentions), à partir de l'analyse de tout ou partie de la politique éducative et pédagogique d'un ou plusieurs établissements scolaires/écoles/réseau/etc... Par exemple, construire un projet pluridisciplinaire et partenarial pour répondre au thème transversal d'éducation à la santé, adapté aux caractéristiques de l'établissement, de son public scolaire, de son environnement, et éducation artistique et culturelle.

Le choix de l'établissement (ou école ou réseau,...), du thème et de l'objet du projet seront définis en accord entre équipe de formation universitaire, le ou les chefs d'établissement, ou l'IEN de circonscription.

Une journée de restitution des projets avec toutes les équipes plurielles sera organisée.

Afin que cet enseignement de CdM devienne un élément structurant et dynamique de la formation des enseignants et des personnels d'éducation sur l'académie de Versailles, il est proposé qu'un chargé de mission au niveau de l'ÉSPÉ ait un rôle fédérateur, et que sur chacun des pôles universitaires de formation, un référent CdM soit identifié et chargé de contribuer à la constitution du réseau académique. ([Annexe 10](#))

## **Stages et construction d'expériences professionnelles**

### *Les principes*

Le principe de l'alternance intégrative est au cœur du dispositif de formation. À ce titre, les stages en M1 et en M2 contribuent pleinement à l'acquisition progressive des compétences professionnelles en lien avec les autres éléments de la formation. Les stages sont centrés sur l'observation de situations professionnelles, la pratique, l'analyse et la réflexion sur les pratiques en liaison avec l'élaboration d'écrits professionnels et du mémoire.

Les stages s'organisent dans le cadre d'une politique commune à l'ensemble des parcours des mentions MEEF 1, 2 et 3, politique qui contribue à construire pour tous les futurs enseignants et conseillers pédagogiques une culture commune.

A partir du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 - J.O. du 18-7-2013), un ensemble de documents présente le caractère progressif de l'acquisition de compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Ils ont pour but de renforcer la cohésion du dispositif de formation entre les trois premières mentions MEEF au sein de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles, et pour accompagner l'EAP ou le fonctionnaire stagiaire.

Ces documents sont les suivants :

- « Le parcours de formation de l'étudiant EAP » annexé au « Cahier des charges des EAP » permet aux universités de prendre en compte l'investissement de l'étudiant dans ce dispositif de préprofessionnalisation ([Annexe 11](#)) ;
- le « Cahier des charges des stages » en M1 et en M2 définit les principes et les objectifs partagés par l'ensemble des parcours ;

- le « Bilan sur les activités de l'étudiant » en M1 et en M2 « Coursus adapté » pour les stages d'observation et de pratique accompagnée permet d'une part, au responsable de parcours de cibler des éléments des compétences à construire et en retour, au tuteur du terrain professionnel, de rendre compte des acquis et des besoins de l'étudiant. Ces points seront ensuite retravaillés à l'université dans le cadre de dispositifs d'accompagnement spécifiques ([Annexe 12](#));
- le « Rapport sur les pratiques professionnelles de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire » structuré à partir de la grille d'évaluation des professeurs stagiaires, du professeur documentaliste stagiaire ou du conseiller principal d'éducation, rend compte du travail de l'étudiant, fonctionnaire-stagiaire, dans le cadre du stage en responsabilité ([Annexe 12 bis](#)).

Cette construction progressive des compétences professionnelles s'inscrit pleinement dans un continuum de formation en lien avec l'accompagnement des étudiants bénéficiant d'un contrat EAP dès la deuxième année de licence (L2).

Dans le cadre particulier des stages, tuteurs de la formation universitaires et tuteurs du terrain professionnels interviennent conjointement dans la formation et l'évaluation des étudiants.

### ***La répartition des stages tout au long de la formation***

La professionnalisation par les stages s'opère de manière progressive au cours des quatre semestres du master.

Les stages prennent des formes variées. Plusieurs types de stages sont prévus : stages d'immersion en milieu professionnel, stages d'observation et en pratique accompagnée, stage en responsabilité :

- En M1, la durée minimale des stages est de 76h. *Les stages d'observation et en pratique accompagnée en milieu scolaire* auprès d'un enseignant peuvent prendre soit la forme d'un stage filé, soit la forme d'un stage massé. En stage d'observation, les objectifs sont l'observation des pratiques de l'enseignant de la classe d'accueil et leur analyse avec les formateurs du parcours. En stage de pratique accompagnée, l'étudiant est accueilli dans la classe d'un enseignant expérimenté ; les objectifs sont alors, outre l'observation des pratiques du titulaire de la classe d'accueil, leur analyse avec l'aide de cet enseignant, puis la prise en main progressive de la classe avec son appui. Il s'agit de conduire l'étudiant à un questionnement sur les objectifs, les choix didactiques, les démarches, les pratiques pédagogiques, les formes d'évaluation.

Le principe de ces stages est de favoriser une prise de responsabilité progressive allant jusqu'à une responsabilité totale chaque fois que les conditions seront réunies.

- En M2, la durée et le format du *stage en responsabilité* sont définis par l'employeur (mi-temps de service). L'étudiant, fonctionnaire-stagiaire, assure la responsabilité de la classe. Comme pour les stages en pratique accompagnée, des entretiens réguliers avec les formateurs soutiendront l'étudiant dans la construction d'une identité et d'une pratique professionnelles. Dans le cadre du tutorat mixte, plusieurs visites sont assurées par des tuteurs de la formation universitaires et des tuteurs du terrain professionnel.

### **L'articulation avec les autres éléments de la formation dans le cadre d'une formation en alternance**

Dans tous les parcours, les stages donnent lieu à un temps de préparation et à une phase d'exploitation et d'analyse réflexive. Ces temps de préparation puis d'exploitation et d'analyse se font au sein de l'EC 22 dans tous les parcours des trois premières mentions.

Par ailleurs,

- en M1, la professionnalisation par le stage est articulée, d'une part, avec les enseignements disciplinaires, didactiques et pédagogiques et, d'autre part, avec l'acquisition des compétences du tronc commun (Contexte d'exercice du métier). Elle est également corrélée aux questionnements qui permettront la mise en place d'un projet de recherche lié à l'enseignement. Elle nourrit enfin les savoirs mobilisés pour les épreuves des concours.
- En M2, la professionnalisation des enseignants stagiaires est accompagnée par des EC associés, mais également par les UE disciplinaires et didactiques (incluant la formation par les TICE) qui sont plus spécifiquement orientées vers les contenus enseignés. Elle est associée aux EC de « Connaissance du métier ». Elle est enfin le cadre et peut être le support d'une démarche de recherche qui prend la forme d'un mémoire.

### **Dispositif expérimental d'accompagnement à la prise de fonction en MEEF 1**

Compte tenu, d'une part, que tous les fonctionnaires stagiaires (M2 MEEF ou Parcours adaptés) n'ont pas nécessairement suivi une formation dans un master MEEF et n'ont pas bénéficié, à ce titre, de stages en pratique accompagnée et au vu, d'autre part, des difficultés rencontrées par les stagiaires en début d'année dans la prise en charge de leur classe de stage filé, il a été envisagé de mettre en place un *dispositif d'accompagnement à la prise de fonction*, conduisant à un aménagement de l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires en début d'année ([Annexe 12 ter](#)).

### **3.3 Organisation pédagogique de l'alternance**

Les rapports institutionnels s'organisent au sein de l'ÉSPÉ dans le cadre d'interactions entre les services des différents partenaires du projet.

Le rectorat et les inspections académiques sont les interlocuteurs exclusifs des EPLE. Le rectorat et les DASEN disposent de tous les éléments (administratifs et pédagogiques) qui sont accessibles aux services de l'ÉSPÉ. L'ÉSPÉ organise à partir de ces informations, des réunions de coordination des tuteurs et de suivi pédagogique des étudiants contractuels. Les services de communication des universités, les présidents de CFVU et les services et direction de scolarité et/ou de la vie étudiante sont sollicités pour mettre en place la rentrée des fonctionnaires stagiaires.

Concernant le 1<sup>er</sup> degré, un IEN assure le lien entre le rectorat et le Service inter académique des examens et concours (SIEC), dans le cadre du suivi du dispositif d'affectation et de formation des lauréats. Pour assurer un lien pédagogique optimal entre les partenaires de l'ÉSPÉ, chaque discipline du second degré est représentée par un inspecteur coordonnateur et/ou un référent de formation.

Pour assurer un lien pédagogique optimal entre les partenaires de l'ÉSPÉ, pour le 1<sup>er</sup> degré, un référent par DSDEN (78, 91, 92, 95) est en charge de la coordination avec les établissements partenaires, pour le second degré chaque discipline est représentée par un inspecteur coordonnateur et/ou un référent formation. La liste nominative de cette centaine de collègues est transmise aux partenaires universitaires et est soumise, chaque année, au Conseil d'école pour validation.

Le rectorat assure la coordination des équipes académiques ainsi définies et assure leur coordination avec l'ensemble des équipes universitaires.

### ***Organisation de la mise en stage***

Deux instances de réflexion et décision sont opérationnelles. :le groupe de pilotage académique « GPA » et le groupe technique.

Le GPA est piloté de façon partagée par le doyen et vice doyen. Les missions correspondent à la préparation des actions liées au suivi des fonctionnaires et étudiants stagiaires de manière concertée entre les différents acteurs. Il est composé :

- du directeur de l'ÉSPÉ, de son adjoint, du conseiller du recteur pour l'enseignement supérieur, du conseiller du recteur pour le premier degré, d'inspecteurs référents, de chefs d'établissements, des services de la DAFPA, de la DPE et de la DEEP.
- d'invités permanents, tels que le Secrétaire général du rectorat de Versailles, les Secrétaires généraux adjoints du rectorat, ainsi que les responsables de mention.

Le groupe technique, incluant des responsables pédagogiques du rectorat et les responsables de l'ÉSPÉ assure l'interface logistique pour définir le calendrier et les lieux de stages, les modalités techniques, administratives et pédagogiques de l'affectation des étudiants, des EAP et des fonctionnaires stagiaires en alternance.

Ces deux groupes ont pour vocation de faciliter et de coordonner les actions dans l'intérêt des stagiaires et du service public. Ils intègrent en fonction des situations, les responsables de parcours pour en renforcer la mission de concertation pédagogique autour des stagiaires.

Le développement de programmes d'échanges (programmes ERASMUS, stages de pratique accompagnée l'étranger) est en cours au sein de l'ÉSPÉ pour favoriser la mobilité internationale des étudiants au cours du Master. Certains étudiants ont pu bénéficier d'une période de stage à l'étranger pour cette année universitaire 2014-2015. Les modalités de convention de stages ont fait l'objet d'une actualisation conformément aux textes de décembre 2014.

### **3.4 Adaptation des cursus et réorientations**

L'architecture de l'offre de l'ÉSPÉ permet une formation initiale et l'accès aux concours de l'Education nationale tout en prenant en compte en amont, les parcours des étudiants et en aval, l'accès à d'autres débouchés professionnels :

- pour les étudiants non admis au concours, M1 acquis, l'ÉSPÉ peut orienter vers une préparation spécifique, dite « cursus adapté », soit leur proposer une réorientation ;
- pour les étudiants non admis au concours, master non acquis, l'ÉSPÉ les encourage à rejoindre un dispositif de réorientation soit vers un master de l'ÉSPÉ mention pratiques et ingénierie de formation, soit vers un master d'un établissement partenaire. Le repérage de ces étudiants doit être assuré par le responsable de la mention ou du parcours concerné. Un dispositif d'accompagnement opérationnel est mis en place vers un cursus professionnalisant ouvrant sur un secteur d'emploi en relation avec leurs parcours.

#### ***Orientation en fin de M1 ou à l'issue du concours***

Pour répondre à la grande diversité des situations découlant de la distinction entre concours de recrutement et exigence de diplôme, il a été prévu un ensemble de dispositifs adaptés aux types de situations rencontrées.

### **3.4.1 Les étudiants ayant validé un M1 MEEF, mais n'ayant pas été reçus au concours de recrutement**

Un entretien individuel permet de déterminer si l'étudiant souhaite poursuivre dans son objectif de devenir enseignant ou conseiller principal d'éducation. Plusieurs possibilités sont envisagées, elles sont proposées à l'étudiant selon ses réponses à l'entretien individuel :

- une réorientation vers un cursus de master hors ESPÉ, en particulier vers un master proposé dans la composante à laquelle est rattaché le master MEEF. Suivant le cas l'accès se fait au niveau M1 ou M2 ;
- une réorientation vers une autre mention MEEF, en particulier vers la mention 4 ;
- une poursuite dans un « **cursus adapté** » du M2 MEEF, permettant de repasser le concours. Ce cursus adapté a fait l'objet d'un cadrage commun aux mentions 1, 2 et 3. La maquette reprend la structure du M2 pour « alternants », conservant les UE/EC de « Connaissance du métier », d'accompagnement du stage, de recherche et substituant au stage d'alternance un stage en pratique accompagnée équivalent à 8 semaines. Les UE/EC des blocs disciplinaire et didactique sont remplacées par des UE/EC dites d'approfondissement disciplinaires.

La différence de nature et de volume des stages conduit à une réduction des crédits accordés à cette UE/EC. Le stagiaire bénéficie d'un double tutorat, universitaire et professionnel.

La pondération des crédits et des volumes varie d'un parcours à un autre en raison des fortes différences concernant les concours. Les concours avec programme nécessitent un appui sur des UE/EC disciplinaire.

Les modalités d'enseignement sont soumises à des contraintes matérielles liées à la mutualisation entre deux niveaux de formation. En conséquence le recours à un enseignement hybride (EAD/présentiel) est privilégié. Il est actuellement possible pour la mention 1 et pour certains parcours de la mention 2. L'objectif est de le développer avec la mise en place d'une plate-forme dédiée.

### **3.4.2 Les étudiants ayant validé un M1 autre que MEEF et n'ayant pas été reçus au concours**

Après entretien avec la commission pédagogique, il est proposé en fonction du parcours universitaire et professionnel antérieur et selon le concours préparé soit une inscription en M1 MEEF soit une inscription en M2 cursus adapté.

### **3.4.3 Les étudiants ayant validé un M2 autre que MEEF et n'ayant pas été reçus au concours**

Après entretien avec la commission pédagogique, il est proposé en fonction du parcours universitaire et professionnel antérieur et selon les concours soit une inscription en M1 MEEF soit une inscription en M2 cursus adapté.

### **3.4.4 Les étudiants qui ne sont pas soumis à des conditions de diplôme**

Une formation non diplômante est proposée pour les stagiaires dispensés du M2 pour être titularisés. Elle est alignée sur le M2 de la discipline concernée en tenant compte du cursus antérieur, avec dispense du mémoire.

### 3.4.5 Les admis au concours de recrutement n'ayant pas validé le M1

Les étudiants admis au concours mais n'ayant pas validé le M1 peuvent demander un report de stage pour valider leur M1 et garder ainsi le bénéfice de la réussite au concours. La commission pédagogique statue sur la demande de redoublement.

A la rentrée 2016, les titulaires d'un master MEEF n'ayant pas été admis au concours sont accueillis dans les parcours spécifiques proposés à l'ÉSPÉ.

### 3.4.6 Les admis au concours n'ayant pas validé le M2

Sur recommandation de la commission pédagogique, il leur sera proposé, soit le redoublement en cursus adapté M2 avec d'éventuels compléments de formation, soit la réorientation en M2 classique.

## 3.5 Parcours adaptés

- *arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*
- *arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires,*
- *arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés,*
- *arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement de second degré stagiaires*
- *Note aux directeurs d'ÉSPÉ du 29 mai 2015 sur la mise en œuvre des parcours adaptés*

Les parcours adaptés sont proposés aux fonctionnaires-stagiaires déjà titulaires des diplômes requis ou dispensés de diplôme. L'objectif de la formation est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier qui n'auraient pas été acquises antérieurement.

Ces parcours adaptés sont définis par la commission académique placée sous l'autorité du Recteur ou de son représentant, composée pour moitié de représentants du rectorat de l'académie de Versailles (inspecteurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés des différents secteurs disciplinaires) et pour l'autre moitié de membres désignés par les présidents des universités partenaires de la formation ([Annexe 13](#)).

La formation proposée ([Annexe 14](#)) tient compte des compétences acquises antérieurement, distinguant notamment les titulaires d'un master « enseignement », les titulaires d'un autre master ou d'un diplôme équivalent, les dispensés de diplôme.

Un socle commun de formation est défini pour toutes les mentions et pour tous les profils ; il comporte les UE d'accompagnement du stage et les UE liées au contexte d'exercice du métier ; un écrit professionnel réflexif lié au stage est également demandé. Le volume de la formation va de 1/3 de la formation correspondante de M2 à l'équivalent de la totalité de cette formation. Les fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un suivi par un tuteur ou un référent universitaire.

L'évaluation de la formation est fondée sur l'assiduité et sur l'engagement dans la formation. L'évaluation actuelle, essentiellement synthétique, est susceptible d'être remplacée par une évaluation analytique des compétences à acquérir.

Deux sous-catégories supplémentaires sont prises en charge à partir de la rentrée 2015 :

- les fonctionnaires-stagiaires affectés à temps plein. Des modules de formation adaptés à leur parcours antérieur seront proposés à la Commission académique. Une formation hybride en EAD (12h) et en présentiel (12 à 24h) permettra le suivi des stagiaires dont la formation est disponible

dans l'académie ou en inter-académique aussi bien que les stagiaires de formation n'existant pas régionalement.

- les fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un M2 MEEF « cursus adapté ». L'offre de formation proposée à la Commission académique comportera deux volets principaux pour un volume comparable aux autres parcours adaptés. Le premier volet visera la consolidation des compétences professionnelles dans le contexte d'un enseignement en responsabilité (UE « Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage » et UE du « tronc commun »). Le second volet portera sur l'approfondissement d'un champ de compétences professionnelles et la réalisation d'un projet collaboratif (inter-degré, inter-disciplinaire) dans le cadre de l'école, de l'établissement ou d'un réseau d'écoles ou d'établissements. Les domaines de spécialisation sont notamment ceux qui relèvent des secteurs de recherche de l' ESPÉ notamment (numérique, publics à besoins particuliers, partenariats socio-éducatifs).

Le type d'inscription retenu (Attestation d'Etudes Universitaires) est susceptible d'évoluer en fonction des textes de cadrage.



#### 4 La formation continue

Dans le cadre de la mission de l'ÉSPÉ « participation à la formation tout au long de la carrière des enseignants et des personnels », un dispositif d'ingénierie de formation continue est constitué, construit sur une étroite collaboration entre les partenaires de l'ÉSPÉ (universités, INS HEA), les établissements d'enseignement supérieur de l'académie, les instances académiques et les associations partenaires de l'École.

En réponse au cahier des charges de l'employeur, l'ÉSPÉ propose une offre à vocation qualifiante mais aussi à vocation certifiante et/ou diplômante notamment en exploitant les possibilités, de la validation des acquis de l'expérience (VAE), de la validation des études supérieures (VES) et de la capitalisation d'acquis de formation évalués. Cette offre s'inscrit dans un cadre à moyen et long terme. Elle peut inclure des initiatives proposées par les universités, les partenaires de l'éducation ou l'académie, en particulier quand elles sont susceptibles de toucher d'autres publics.

Ce dispositif d'ingénierie de formation contribue à développer de façon significative la plus-value universitaire dans la formation continue des enseignants. Il prend appui sur la connaissance de l'existant et de l'offre actuelle dans les universités et l'INS HEA. Les liens avec la recherche et l'articulation avec la formation initiale sont recherchés. Des principes sous-tendent le dispositif de formation, à savoir le partage des expériences des diverses institutions, l'organisation d'une mutualisation des compétences et des apports propres à chacune et l'élaboration de l'offre, sa mise en œuvre et son évaluation. Des champs innovants d'ores et déjà ouverts sont développés, facilitant pour les enseignants l'appropriation de nouveaux savoirs académiques et/ou professionnels, des évolutions de carrière ou des réorientations. Ainsi les formations de la formation continue traditionnellement qualifiantes ou à visée de préparation à l'accès à des certifications peuvent s'ouvrir sur l'accès à des diplômes.

L'offre de formation permet d'assurer la continuité entre la formation initiale, l'accompagnement dans le métier et la formation continue. Elle vient enrichir les compétences déjà acquises et apporte les éclairages universitaires nécessaires pour accompagner les transformations du système éducatif, l'évolution des publics et des pratiques professionnelles.

Dans le cadre du tutorat mixte plusieurs principes sont retenus pour les formations à proposées à la rentrée 2015 aux personnels concernés : renforcement du suivi et de l'encadrement par des équipes plurielles des étudiants et des fonctionnaires stagiaires dans le cadre de leur formation à l'ÉSPÉ ; élaboration d'un dispositif de formations concerté qui varie selon les publics concernés, les objectifs identifiés, les contenus proposés et les qualifications envisagées ; harmonisation des offres de formations à l'échelle académique pour inscription au PAF et dans les différents PDF ; mobilisation de l'ensemble des ressources et des compétences des universités, des services académiques et des directions départementales. **(Annexe 15)**

Pour tenter de tenir compte de la diversité des statuts des tuteurs, des différents besoins de formation, de l'hétérogénéité des compétences déjà acquises, des attendus de l'institution sur les certifications des formateurs académiques du second degré et des maîtres formateurs du premier degré et de la nécessité d'une mixité des publics dans le cadre de la constitution des équipes plurielles, il est envisagé de mettre en œuvre une architecture modulaire à plusieurs niveaux pour mieux répondre aux besoins.

- Niveau 1 : identifier les cadres de la mission (réunions d'informations des tuteurs à la rentrée)
- Niveau 2 : réfléchir aux premières problématiques liées à la fonction de tuteur (demi-journées de réflexion au cours de l'année)
- Niveau 3 : s'engager dans la fonction de formateur (modules d'approfondissement en vue d'une qualification)

- Niveau 4 : préparer une certification pour devenir maître formateur ou formateur académique
- Niveau 5 : suivre une formation universitaire en vue de la diplomation et obtenir un master « *Formation de formateurs* »

### ***L'offre qualifiante***

- Accompagner des réformes ou répondre à des besoins identifiés par les corps d'inspection ou par les priorités nationales en présentant notamment une offre de formation par les contenus privilégiant des objectifs précis.
- Proposer des formations adaptées à des demandes d'équipes (école, établissement) et/ou de proximité (circonscription, bassin) en développant notamment les démarches de projet.
- Proposer une formation continue qui prend en compte la diversité et l'évolution des élèves (qui sont les destinataires finaux de son efficacité).
- Proposer des formations s'appuyant sur la distance réflexive qu'apportent les données de la recherche.

### ***Évolution vers une formation certifiante***

L'ÉSPÉ envisage une évolution vers des formations certifiantes en prenant appui sur les dispositifs et procédures existants de préparation aux concours internes second degré, aux certifications complémentaires (2CASH, DNL, théâtre, cinéma), aux certifications du premier degré (CAFIPEMF, CAPASH). La réflexion sur cette évolution se pose en termes d'objectifs à atteindre et en actions de formation.

### ***Évolution vers une formation diplômante***

Des formations qualifiantes existantes offrent une possibilité d'évolution vers une formation diplômante. Afin de faciliter l'articulation des formations qualifiantes et des formations diplômantes et l'accès par la formation continue à des formations diplômantes, l'ÉSPÉ s'engage dans la mise en place d'une offre de formation continue permettant d'accéder à des diplômes ouvrant à une évolution de carrière et/ou à une amélioration des compétences professionnelles reconnues.

Ces formations qualifiantes existantes peuvent être découpées en modules validés par différentes modalités (formation « classique », projet, formules de validation des acquis) et capitalisés pour accéder à l'obtention d'un diplôme.

De façon plus générale, l'ÉSPÉ peut offrir l'accès à des masters dans le cadre de la formation continue.

### ***Participation de l'ÉSPÉ à des dispositifs de formation de formateurs***

- Stages de formation existants et organisation de stages de formateurs CPC, MF, CP second degré et professeurs formateurs académiques.
- Organisation par l'ÉSPÉ de séminaires de formation de formateurs de l'académie et pour ses formateurs.
- Organisation par l'ÉSPÉ de séminaires à destination des enseignants du supérieur nouvellement nommés, des chargés d'enseignement dans le cadre des écoles doctorales.

### ***La place du numérique***

Le développement d'une offre de formation continue à distance est prévue en utilisant soit la plateforme interne à l'ÉSPÉ, soit la plateforme de l'académie. Des liens entre le conseil académique du numérique et celui de la formation continue permettent de finaliser le montage de dispositifs hybrides de formation.

### ***La place des langues***

Le secteur de la formation continue doit être partie prenante du dispositif permettant l'acquisition et la consolidation des compétences en langues pour tous les personnels enseignants : stages de pratique de la langue en lien avec les préoccupations didactiques des enseignants, passation des certifications complémentaires en langues étrangères pour les enseignants de disciplines non linguistiques (DNL, cf. BO n°7 du 12 février 2004 et BO n°39 du 28 octobre 2004).

## **5 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues**

Le référentiel de compétences des enseignants publié au Bulletin Officiel du 25 juillet 2013 prévoit que les enseignants doivent être capables d' « utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par [leur] métier » en précisant qu'il s'agit de « maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues » et de « participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves ».

La formation en langue prévue dans les masters MEEF permet aux étudiants de valider un niveau B2 en langue dans une optique d'enseignement et doit être complétée et/ou articulée avec :

- les enseignements de langues en amont dans les formations de cycle Licence ;
- la certification ;
- les enseignements de langues prévus dans les masters MEEF ;
- les programmes d'échanges ;
- la formation continue.

### **5.1 Le cycle Licence**

Les enseignements de langues inclus dans les formations de cycle licence visent l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences dans les cinq activités langagières couvrant l'oral et l'écrit (compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral, production écrite, prise de parole en continu et interaction orale), selon les niveaux définis par le CECRL. Ils peuvent être organisés par année d'études ou par niveaux de langues. L'affichage du niveau de langue atteint par l'étudiant à chaque année d'études permet de structurer la formation, tout en aidant l'étudiant à visualiser sa propre progression.

Ces enseignements de langues permettent à l'étudiant de valider 3 ECTS par semestre de licence dans le cadre des unités d'enseignement transversal (Conformément à l'arrêté du 27 août 2013, cette note n'est pas compensable).

Les formations peuvent prendre la forme de formations hybrides alliant enseignements en présentiel et activités en ligne mises en place sur les plateformes numériques des universités partenaires de l'ÉSPÉ, à condition que la partie présentielle demeure le cœur de la formation, en particulier pour une pratique active et interactive de la production orale.

La certification en langue, notamment de type CLES (certificat de langue de l'enseignement supérieur, cf. arrêté du 22 mai 2000), accroît la lisibilité des compétences acquises en langues au cours de ou à l'issue des études universitaires. La passation doit être proposée aux étudiants pendant le cycle Licence de façon à les encourager à valider un niveau maximal en langue avant la spécialisation en master, mais peut se faire également en cycle Master

### **5.2 Le cycle Master**

Les volumes horaires et le nombre d'ECTS correspondant aux enseignements de langues varient selon les masters : pour le master PE sont prévues 15h au semestre 1 (1 ECTS) et 15h au semestre 3 (1 ECTS), pour les masters PLC sont prévues au moins 24 heures (3 ECTS à répartir au cours du master).

Pour la mention PE, les EC ou UE de langue sont orientées :

- en master 1, vers la pratique de la langue en situation de classe

- en master 2 , vers la didactique de la langue à l'école élémentaire.

Pour la mention PLC, les EC ou UE de langue visent la pratique de la langue en lien avec la spécialité de l'étudiant, d'un double point de vue disciplinaire et didactique, de façon à sensibiliser les stagiaires à la conduite d'un projet en langue. Les programmes d'échanges (programme ERASMUS, stage de pratique accompagnée à l'étranger sont proposés pour certains parcours de PLC,...).

## 6 Dispositifs permettant l'acquisition des compétences dans l'usage des outils numériques

Les TICE interviennent dans la formation de quatre manières différentes :

- sous la forme d'un enseignement commun reprenant les compétences du domaine A du C2i2e : « Usage du numérique en milieu scolaire (référentiel A du C2i2e) » ; cet enseignement relève des « Contextes d'exercices du métier » ;
- dans des UE ou EC spécifiques à chaque mention ou parcours en fonction des exigences disciplinaires ou didactique ; ces enseignements sont identifiés comme tels ;
- à l'intérieur d'UE ou EC à contenu essentiellement didactique ; ils sont partie intégrante des nouvelles modalités d'enseignement ;
- d'un tiers-lieux numériquement enrichi permettant à chacun de tester, expérimenter, bricoler des outils ou des séquences pédagogiques intégrant les technologies dans les différentes phases de l'enseignement et l'apprentissage.

Un volume minimum de 48h sur l'ensemble des deux années de master est identifié. L'enseignement commun et mutualisé correspondant à un volume de 12 à 15 heures selon les mentions entre toutes les universités partenaires est présenté en M1.

Un Mooc C2i2E® est opérationnel pour l'intégralité des étudiants. Il permet à la fois la préparation des différentes compétences du C2i2E® et le passage de la certification finale qui prend en considération les enseignements suivis lors des différentes UE/EC et le Mooc C2i2E®.

Les objectifs sont les suivants :

- former l'étudiant à l'utilisation des outils numériques dans le cadre scolaire et notamment dans le respect des lois concernant la protection des données personnelles, des règles institutionnelles des usages de ces outils de la communication ;
- permettre au futur enseignant de s'intégrer et s'impliquer plus efficacement dans un environnement numérique, et identifier les personnes et services ressources ;
- contribuer au développement des ressources professionnelles et disciplinaires pour la formation tout au long de la vie ;
- intégrer la dimension d'expérimentation permis par l'article 34 du code de l'éducation.

Cet enseignement est une formation hybride à distance. En plus des heures en présentiel, et à l'aide des contenus disponibles sur la plateforme pédagogique, les étudiants doivent construire et remettre en ligne plusieurs activités. A la suite de l'évaluation de chacun de ces travaux et si besoin, des informations complémentaires en formation à distance (mail, forum, etc.) sont transmises à l'étudiant en vue de l'amélioration de ses productions jusqu'à atteinte des compétences visées.

Ces compétences permettent :

- l'élaboration de projets éducatifs (échanges internationaux) ou l'insertion dans de tels dispositifs ;
- l'acquisition des compétences disciplinaires, didactiques ou autres destinées à nourrir l'enseignement ou la recherche ;
- la recherche de stratégies interactives susceptibles d'être transposées en situation de classe, pour faire participer les élèves en langue étrangère ;
- l'enseignement d'une langue vivante visant le niveau A dans le cadre de la mention 1.

La formation se répartit, suivant les mentions ou parcours, sur une ou sur les deux années de master.

Ces enseignements sont mutualisables entre parcours, voire entre mentions.

Par ailleurs, les plateformes existantes sont mises à contribution :

- pour les formations offertes soit en EAD, soit en formation hybride ;
- pour l'accompagnement du tutorat ;
- pour le suivi et la formation des étudiants en cursus adapté.

## 7 L'évaluation

La direction de l'ÉSPÉ met en place un dispositif d'évaluation des enseignements. Il constitue une démarche qualité sur le suivi des pratiques pédagogiques les plus favorables à la réussite des étudiants et à la formation des professeurs stagiaires.

Les dispositions envisagées sont les suivantes :

- les représentants étudiants à chaque niveau de la formation (groupe TD, EC, site, parcours, mention) sont associés au dispositif ;
- l'évaluation se fait à partir de questionnaires à questions fermées et à questions ouvertes, à quoi s'ajoute une partie libre. Les questionnaires peuvent prendre la forme « papier » pour ce qui concerne le niveau du groupe ou une forme numérique pour ce qui concerne l'évaluation de l'ensemble du dispositif. Les questionnaires sont anonymés ;
- les questions portent sur l'efficacité des dispositifs d'enseignement, d'accompagnement des étudiants et des stagiaires, sur la qualité du suivi et de l'orientation ;
- le traitement des réponses se fait par une cellule dédiée. Les données quantitatives et qualitatives font l'objet d'une synthèse au niveau de chaque formation, de chaque partenaire et du pilotage de l'ÉSPÉ elle-même.

Au vu des résultats de ces évaluations, des pistes d'adaptation de la formation sont proposées par les conseils de perfectionnement et soumises au COSP.

### 7.1 Les modalités d'évaluation des étudiants

Ces modalités ont fait l'objet d'une convergence entre les mentions 1, 2 et 3 et les différents parcours de la mention 2. Les principes communs reposent sur :

- un cadrage national
- des choix pédagogiques

En particulier, un niveau minimum de compétence disciplinaire et professionnelle est requis pour garantir une maîtrise des savoirs et des gestes professionnels satisfaisante de la part d'un enseignant. Ce dispositif vise notamment les savoirs et compétences qui ne sont pas évalués par le concours de recrutement.

Les modalités d'évaluation sont arrêtées par le conseil d'école de l'ÉSPÉ et votées dans les mêmes termes par les conseils de chaque établissement partenaire. Elles sont portées à la connaissance des étudiants dans chaque lieu de formation, au minimum par voie d'affichage, avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire.

### 7.2 Les dispositifs d'évaluation des enseignements

#### *Organisation des parcours de formation*

Chaque parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres permettant chacun l'acquisition de 30 crédits (ECTS). Le master est délivré par l'acquisition de 120 crédits. Ceux-ci sont validés dans le cadre du suivi d'un parcours de formation reconnu pour une des mentions du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

#### *Accès à la formation*

L'admission à chaque année de master se fait selon les conditions spécifiques à chaque parcours. La réussite de la première année de master conditionne l'inscription en deuxième année de master. Pour chacune des deux années de master, le redoublement n'est pas systématique et est soumis à l'approbation de la commission pédagogique ad hoc.



### ***Contrôle des connaissances***

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par un contrôle continu
- soit par un contrôle en cours de formation
- soit par un examen terminal
- soit par la combinaison de ces différents modes de contrôle

Les modalités de contrôle des connaissances par unité d'enseignement (UE) ou par élément constitutif (EC) doivent indiquer aux étudiants en début d'année universitaire :

- le ou les types d'épreuves : épreuves écrites, pratiques, orales, rédaction et soutenance d'un mémoire,...
- le poids relatif de chaque type d'épreuve par EC ou UE ;
- le nombre de crédits ECTS.

### ***Absences / assiduité***

Pour les étudiants ne relevant pas d'un régime particulier (salariés, sportifs de haut niveau...), l'assiduité aux TD, TP et stages est obligatoire. L'absence aux épreuves de contrôle de connaissances d'un enseignement entraîne la défaillance.

### ***Compensation***

La compensation n'existe pas entre les deux années de master.

La compensation n'existe pas entre les deux semestres d'une même année de master.

La compensation existe entre les EC d'une même UE et les UE d'un même semestre. Le principe de compensation entre EC d'une même UE et entre UE d'un même semestre ne s'applique que si la moyenne de chaque EC/UE est supérieure ou égale à 08/20.

Les UE ou EC « Stage en responsabilité en milieu scolaire » en M2 ne sont pas compensables. Les UE ou EC « Langue vivante étrangère » ne sont pas compensables. Seule une note supérieure ou égale à 10/20 permet la validation de ces UE ou EC.

### ***Capitalisation***

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC donnant lieu à des ECTS et dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont acquises et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou EC entraîne l'acquisition des ECTS correspondants.

Le semestre acquis est capitalisé.

### ***Sessions***

Il est prévu deux sessions d'examen par année de master.

Il est possible de ne pas organiser de deuxième session, notamment pour les UE/EC liées à des stages.

### ***Report des notes entre la première session et la seconde session***

Lorsque le semestre n'est pas obtenu à la première session, seules les notes des UE égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

Lorsqu'une UE n'est pas obtenue à la première session, seules les notes des EC égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

L'étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE ou à un EC ne peut pas se présenter à la seconde session.

Toutefois, tout étudiant peut refuser une note supérieure à 10/20. Ce refus entraîne l'annulation définitive de la note de première session et permet la présentation à la seconde session. L'étudiant doit obligatoirement formuler cette demande dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un pli recommandé avec A/R au service de scolarité de son lieu de formation. Cette demande ne pourra pas faire l'objet d'une rétractation ultérieure.

### ***Mentions***

En master, des mentions par année sont décernées.

Pour chaque diplôme, les modalités d'obtention (niveau de moyenne générale) des mentions doivent être précisées par le jury de chacun des diplômes :

Mention « Assez Bien » :  $12/20 \leq \text{note} < 14/20$

Mention « Bien » :  $14/20 \leq \text{note} < 16/20$

Mention « Très Bien » :  $\text{note} \geq 16/20$

## 8 Les liens avec la recherche

Les liens avec la recherche ne peuvent s'inscrire dans une seule dimension. L'ÉSPÉ de l'académie de Versailles doit s'appuyer sur les ressources scientifiques présentes sur le territoire de l'académie pour développer une réflexion allant de la formation initiale des futurs enseignants à la mise en œuvre de relations privilégiées entre laboratoires de recherche et professionnels de l'enseignement et de l'éducation. L'académie de Versailles pourra notamment s'appuyer sur la grande qualité scientifique des recherches menées dans le cadre des universités partenaires, sources d'innovation et d'expérimentation pour la formation, l'enseignement et l'éducation. Les différents partenaires de l'ÉSPÉ se proposent de mettre en place un conseil de la recherche doté d'une ligne budgétaire destinée à impulser des travaux et à favoriser la diffusion des résultats de la recherche. Les travaux de ce conseil alimenteront la dimension recherche du COSP.

Pour cela, plusieurs axes se dégagent.

**8.1** Un premier axe a pour objet de faire le point sur les expérimentations et les innovations développées actuellement dans le cadre de la formation notamment initiale mais aussi continue des enseignants, d'en évaluer les modalités, les contenus et les avancées en portant sur elles le regard de la recherche. Cette étude concerne actuellement davantage les formations des professeurs des écoles. Un séminaire regroupant les acteurs de la formation et les chercheurs des différentes universités partenaires se déroulera en juin 2015 sur ce thème. Ce travail devrait permettre de dégager des éléments permettant mieux adapter (encore) la formation aux besoins et de construire de nouveaux projets d'expérimentation.

**8.2** En lien avec le précédent, un deuxième axe a pour but d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il s'agira aussi d'enrichir les pratiques professionnelles dans tous les domaines liés à l'exercice des métiers : savoirs disciplinaires, didactiques, et connaissance du système éducatif. Ces actions se feront en lien étroit avec les dispositifs de formation initiale, de formation continue et de formation tout au long de la vie. Elles pourront prendre différentes formes :

- conférences s'adressant à des publics variés (formateurs, enseignants, personnels de l'éducation, parents d'élèves, associations, etc.)
- mutualisation des ressources documentaires
- relais sur le site de l'ÉSPÉ des publications et des travaux intéressant le domaine de l'éducation
- manifestations scientifiques diverses.

Dans ce cadre, l'ÉSPÉ soutient le projet développé par le laboratoire EMA intitulé : « Mémoire de la formation, mutations de la profession » visant à créer les conditions pour que la mémoire récente de la formation s'énonce, se transmette et soit interrogée par les nouveaux formateurs et les chercheurs, afin d'analyser et faire évoluer les contraintes, d'explorer les possibles et de produire de nouveaux savoirs de formation.

Les UE d'initiation à la recherche des masters MEEF s'inscrivent dans une logique de formation professionnelle par la recherche sur l'enseignement et plus largement sur l'éducation. Leur objectif général est d'amener le futur professeur à se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques, de compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques, de réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action, de développer des capacités d'analyse critique des informations et des ressources relatives au métier et de communiquer son expérience. Ces UE, occasion de sensibiliser les étudiants aux questionnements, méthodologies et résultats de la recherche concernant notamment l'éducation, pourront aussi les aider à situer leur action dans la société d'aujourd'hui, à penser l'école comme produit d'une histoire, pourvue d'enjeux politiques, culturels, philosophiques et éthiques.

Cette dimension de la formation ne se limite pas aux seules UE d'initiation à la recherche mais est susceptible d'intervenir dans les autres unités d'enseignement. L'initiation à la recherche s'appuie notamment sur les stages que peut effectuer l'étudiant lors de sa formation, ces derniers constituant un lieu privilégié pour le recueil de données. Elle peut s'appuyer sur des séminaires organisés en collaboration avec les laboratoires d'adossment, ces derniers pouvant regrouper des étudiants de différents masters autour de questions disciplinaires s'inscrivant dans une perspective d'enseignement ou relevant plus directement du domaine de la didactique, de l'apprentissage ou de l'éducation. Le mémoire permet à l'étudiant de réinvestir des éléments de méthodologie acquis précédemment.

Cet adossment à la recherche (voir liste des laboratoires concernés en annexe ...) permettra ainsi aux étudiants de mener des travaux dans différents champs : les sciences de l'éducation dans leur pluralité, les sciences de l'apprentissage, les didactiques en prenant en compte différentes approches (épistémologique, historique, cognitive ou praxéologique) ainsi que l'ensemble des recherches disciplinaires ayant un lien avec les savoirs enseignés. L'ÉSPÉ se propose de solliciter dans ce sens les différents laboratoires des universités partenaires afin qu'ils proposent des thèmes et des équipes de recherche susceptibles d'associer des étudiants dans le cadre du mémoire.

Afin d'alimenter la réflexion des formateurs susceptibles d'intervenir dans l'encadrement des UE recherche des masters MEEF et de développer les liens entre recherche et formation, des ateliers-séminaires seront mis en place. Ils auront pour objet l'encadrement et la définition de thèmes de mémoire dans le contexte MEEF. Ils seront l'occasion de réfléchir sur l'articulation entre expérience, théorisation et pratique d'écriture. Ils permettront ainsi aux formateurs de différentes catégories de contribuer à l'encadrement des mémoires, d'enrichir cette pratique en entretenant des échanges intercatégoriels.

8.3 Un troisième axe de travail consistera à organiser la diffusion des informations relatives aux lignes de recherche en lien avec les questions éducatives dans les différents laboratoires de l'académie. Cela pourra prendre la forme d'un séminaire régulier, s'appuyant sur la réflexion déjà amorcée depuis deux ans dans un séminaire inter laboratoires auxquels ont contribué des laboratoires de l'UCP (CRTF, EMA, LDAR et Paragraphe) ainsi que des chercheurs de laboratoires de Paris-Ouest-Nanterre La Défense (CREF) et de Paris-Sud-Orsay (CIAMS complexité innovation activités motrices et sportives, EST études sur les sciences et les techniques). Ce séminaire aura aussi pour objectif de mutualiser les ressources existantes en vue de développer des collaborations. Un séminaire plus ciblé regroupant des chercheurs en didactique des sciences et de l'EPS de différentes universités de l'académie s'inscrira dans cette démarche.

Ces trois axes de travail se nourriront d'une réflexion plus large sur les attentes de la société en matière de recherche sur l'éducation et la formation. Il s'agira d'une part d'identifier et faire émerger de grandes questions intéressantes à la fois la formation, l'enseignement et la recherche. Celles-ci pourront faire l'objet d'un appel à contributions s'adressant à l'ensemble des laboratoires et des personnels intervenant dans le domaine de la formation et alimenter la réflexion d'un séminaire académique regroupant les différents acteurs de l'ÉSPÉ sur la formation, son évolution et les adaptations nécessaires. Il s'agira d'autre part de contribuer au recensement de questions vives posées par les acteurs du terrain, les circonscriptions, les corps d'inspection et les établissements auxquelles la recherche peut contribuer à apporter des éléments de réponse et de soutenir dans ce cadre des études, des enquêtes et des recherches-actions, ces dernières pouvant s'inscrire dans l'appel à contributions évoqué ci-dessus. ([Annexe 16](#))

## 9 ANNEXES

Annexe 1 : Règlement intérieur ÉSPÉ académie de Versailles

Annexe 2 : Budget de projet

Annexe 3 : Lettre de mission du Président d'UCP

Annexe 4 : Composition du conseil d'école

Annexe 5 : Composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Annexe 6 : Composition du CSEAP

Annexe 7 : Composition du conseil de perfectionnement

Annexe 8 : Comptes rendus des conseils de perfectionnement

Annexe 9 : Effectifs et carte de formation

Annexe 10 : Tronc commun

Annexe 11 : Cahier des charges des EAP

Annexe 12 : Modèles de rapports de visite pour les stagiaires M2

Annexe 12bis : Modèles de rapports de visite pour les stagiaires M2

Annexe 12ter : Dispositif expérimental d'accompagnement à la prise de fonction en MEEF 1

Annexe 13 : Composition de la Commission académique des Parcours adaptés

Annexe 14 : Modèle de Parcours adapté

Annexe 15 : Offre de Formation de formateurs de l'académie de Versailles

Annexe 16 : Les laboratoires partenaires